

ajoute : « On a taillé la pierre et creusé la montagne ; sur la paroi même de rocher on a fait une image du vrai visage¹ qui est gigantesque et qui est une chose extraordinaire aussi bien pour les laïcs que pour les religieux. Les salles sur la montagne, les constructions au bord de l'eau, les temples dans la brume abondent en ce lieu ; les forêts et les lacs, les tissus brodés et les cloches² s'y pressent sous nos yeux et forment un spectacle toujours nouveau³. »

Comme on le voit, le texte du *Chouei king* mentionne la paroi rocheuse surnaturelle, le ling yen, qui a donné son nom au temple Ling-yen dont le moine T'an-hiao fut le fondateur vers le milieu du cinquième siècle⁴.

Le *Chan si t'ong tche* 山西通志, qui a été publié en 1734, mais qui a été revu en 1810⁵, parle des grottes dans le roc en ces termes : « Les dix temples des grottes dans le roc sont à 90 *li* à l'est de la sous-préfecture (de Tso-yun)⁶, dans le poste militaire de Yun-kang de la montagne Wou-tcheou ; ils ont été établis par les Wei postérieurs ; les travaux commencèrent pendant la période chen-jouei (414-415) et furent terminés pendant la période tcheng-kouang (520-524) ; ils ne furent donc achevés qu'au bout de cent années. De ces temples, le premier se nomme T'ong-cheng 同升 ; le second, Ling-kouang 靈光 ; le troisième, Tchen-kouo 鎮國 ; le quatrième, Hou-kouo 護國 ; le cinquième, Tch'ong-fou 崇福 ; le sixième, T'ong-

1. C'est-à-dire une statue faite sur le modèle de celle du temple Mahâbodhi, en Inde.

2. L'édition de Tchao Yi-ts'ing présente ici la leçon 鏡 « miroir » ; mais il ne semble pas que les miroirs aient jamais joué un grand rôle dans les temples bouddhiques. Je crois qu'il faut lire 鐘 « cloche sans battant ».

3. *Chouei king tchou che* 水經注釋 publié en 1754 par Tchao Yi-ts'ing 趙一清 (chap. XIII, p. 10 b de la réimpression de 1880) :

武州川水又東南流。
水側有石祇舍洄竝諸窟室。
比丘尼所居也。
其水又東轉逕靈巖南。

鑿石開山。因崖結構真容。
巨壯世法所稀。山堂水殿烟
寺相望。林淵錦鏡綴目新眺。

4. Cf. plus haut, p. 297, lignes 16-18.

5. On a publié au commencement du vingtième siècle une nouvelle édition de cet ouvrage ; mais je n'ai à ma disposition que l'édition de 1810.

6. En la 26^e année K'ien-long (1761), le poste militaire de Yun-kang 雲岡 qui, jusqu'alors, avait dépendu de la sous-préfecture (et préfecture) de Ta-t'ong 大同, fut rattaché administrativement à la sous-préfecture de Tso-yun 左雲 (cf. *Ta t'ong hien tche* 大同縣志, édition de 1830, chap. XIV, p. 26 b).